



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 6 juillet 2017

L'an Deux Mille Dix Sept, le jeudi 6 juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 23 juin 2017) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Josette LUCAS

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER		Mme GERARD-DARRACQ	
8	Catherine FOURNIER		M. FATH	
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS	X		
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS		Mme LABASTHE	
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Catherine SY		M. PASETTI	
29	Nicolas PASETTI	X		



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

2017/21 – RAPPORT ANNUEL 2016 ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Didier SERIS

Didier SERIS rappelle que le contrat de délégation actuel court jusqu'au 31/12/2026.

En 2016, le service public d'assainissement collectif concerne 4 168 foyers soit 9 433 habitants.

93% de la population léognanaise est raccordée à l'assainissement collectif et le prix du m³ facturé est de 1,50 € TTC.

Cependant, concernant les m³ facturés, la commune est en l'attente de réponse à ses questions eu égard à l'écart substantiel annoncé entre la moyenne des m³ des années précédentes et l'année 2016.

Outre la station d'épuration, le système de collecte est composé de 18 postes de relèvement dont 10 font l'objet de mesure d'hydrogène sulfuré.

Monsieur DIAS demande des précisions sur la consommation des m³.
Il lui est répondu que des précisions ont été demandées au fermier.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/22 – RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCM ANNEE 2016

Rapporteurs : Elus communautaires (Communauté de communes de Montesquieu)

Enfance / Jeunesse / Vie Locale

Nadine CHENNA indique que 113 places ont été attribuées dans les structures petite Enfance sur 414 demandes, ce qui représente 425 enfants reçus sur 7 structures.

La CCM gère le transport vers 8 établissements pour 1 680 collégiens et lycéens sur 37 lignes.

Le Lieu d'Accueil enfants Parents a accueilli 150 enfants, soit 107 familles tandis que le Relais Assistantes Maternelles offre 1 100 places sur l'ensemble du territoire (347 assistantes maternelles) et propose des soirées thématiques.

Des actions de prévention ont été réalisées auprès de 2 516 enfants dont 480 CM2 (usages du Net).



Le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a créé une chaîne youtube pour diffuser les films du festival du film de la Prévention.

Des actions de type « bivouac », « découverte du Hand-Ball » ont été réalisées.

L'animation socioculturelle offre de nombreuses manifestations dont « Très envie d'être ados » ou encore « CréaMômes » dans le cadre du réseau des bibliothèques. La manifestation Méli Mélo a mobilisé 525 personnes en 2016 contre 300 en 2015.

Environnement

Muriel EYL rappelle que le chantier d'insertion « entretien des milieux aquatiques » emploie 12 personnes à l'année sous la surveillance des techniciens de la CCM. Plus de 30 km de travaux ont été réalisés sur les berges.

Deux ruptures de digues à Cadaujac et Beautiran ont donné lieu à des travaux d'urgence. Par ailleurs, une étude de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été lancée ainsi qu'un programme de travaux sur le système d'endiguement de la Garonne et du Saucats.

Enfin, l'année 2016 a permis l'élaboration d'un programme d'actions pour la lutte contre les inondations urbaines.

Muriel EYL rappelle que la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont confiés par contrat à des entreprises privées. Une modification du calendrier de la collecte a été réalisée et deux points d'apports volontaires ont été installés sur la commune.

Aménagement du territoire / Finances

Bernard FATH rappelle des axes prioritaires de la politique financière et fiscale de la CCM.

A la CCM comme dans beaucoup de collectivités, face au contexte économique et législatif, les orientations 2016, étaient les suivantes :

- Renforcer la maîtrise des charges à caractère général,
- De limiter la hausse des frais de personnels,
- Et de continuer les attributions de compensations aux communes au même niveau.

La CCM s'est aussi engagée à maintenir :

- Le niveau de la qualité du service rendu,
- La poursuite des investissements, dans le cadre de ses compétences statutaires.

Exercice difficile puisqu'il a été décidé de ne pas augmenter la pression fiscale.

En 2016, la CCM a voté 6 budgets (le principal et 5 budgets annexes (Site Montesquieu, Extension Montesquieu, Centre de ressources, aérodrome, Photovoltaïque – *rattachement du budget annexe transport au budget principal*)

L'exécution budgétaire consolidée de ces 6 budgets a connu les flux suivants :

- Concernant la section de fonctionnement, 23.7 millions de recettes pour 21.4 millions de dépenses
- Concernant la section d'investissement, 2.9 millions de recettes pour 2.2 millions de dépenses



Compte tenu des résultats des années précédentes, la CCM présente, tous budgets confondus et toutes sections confondues un résultat de clôture 2016 de 11.8 millions (9 millions en 2014).

La confirmation donc d'une gestion saine

Budget consolidé

Section de fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont été plus que maîtrisées puisqu'on constate une baisse entre 2015 et 2016 de 204 000 €.

Les frais de personnel représentent 29 % des dépenses de fonctionnement (ratio constant depuis 2014) contre 33 % pour des EPIC de taille équivalente

Le ratio « dépenses de fonctionnement par habitant » est en baisse – 485 € contre 504 € en 2015 – et inférieur aux EPIC de la même strate

Etablissement public à caractère industriel et commercial : 20 à 50 000 habitants

Les dépenses se répartissent entre :

- Ordures ménagères 24 % du budget
- Reversement aux communes 21 % du budget
- La petite enfance 20 % du budget
- Transport scolaire 8 % du budget
- Les 27% restant se répartissant entre administration générale, tourisme, aérodrome, jeunesse, emploi, associations...

Les pourcentages de répartition sont en 2016 quasiment identiques à ceux de 2015.

Les recettes

Bien que les taux d'imposition soient constants depuis 2011, les recettes de fonctionnement ont progressé de 4.4 % (effet de base uniquement) grâce au dynamisme continu des bases d'imposition – résultat de l'attractivité de notre territoire.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe sur les entreprises et la taxe sur les ménages restent équilibrées (55 % pour les entreprises et 45 % pour les ménages), garantie d'une bonne stabilité.

Le produit fiscal par habitant est de 369 €.

Section d'investissement

Dans le cadre de ses compétences, la CCM a investi 12 millions d'euros depuis 2010. En 2016, elle a poursuivi ses investissements :

- Aire d'accueil des gens du voyage 85 000 €
- Bassins versants 131 000 € (64 000 € en 2015)
- Digue 133 000 €
- Bassin écrêteur 165 000 €
- Gironde numérique 65 000 €



- Renouvellement du matériel informatique 165 000€
- Prises en charges des nouvelles voies 230 000 €

Concernant les emprunts, la CCM est très peu endettée : l'annuité de remboursement représente 2.30 % des recettes de fonctionnement, soit 13.75€ / habitant contre 22 € pour des EPIC de même strate.

Conclusion

L'année 2016, a elle aussi été une année de saine gestion, de valorisation et d'entretien du patrimoine.

Forte de son dynamisme et malgré la conjoncture difficile, la CCM peut envisager l'avenir avec quiétude et notamment poursuivre son programme d'investissement à raison de 4 000 000 € par année dans la perspective 2016/2019 avec notamment

- Des investissements de maintien du patrimoine pour 2/3
- Des investissements structurants tels que
 - o La reprise de zones d'activités économiques,
 - o Bassins versants et protection des digues,
 - o Prise en charge des frais de fonctionnement du SDIS
 - o La réalisation d'un bâtiment entièrement dédié à la création d'entreprises (pépinière et hôtel d'entreprises, restaurant...projet de 6 millions d'euros)

L'ensemble de ces paramètres financiers concourt à la réalisation sereine d'un programme d'investissement de 4 millions d'euros par an jusqu'en 2019 dont l'EUREKAPOLE pour 6 millions d'euros. Bernard FATH rappelle également que la CCM a pris en charge le contingent du SDIS en lieu et place des communes.

Conformément à la Loi Notre, le conseil de Territoire a été installé. Il est composé de 75 membres répartis dans trois commissions de travail (environnement, Economie, Solidarité).

La CCM a également investi le champ des Maisons de Services Publics et a engagé des actions comme les bornes qui seront installées dans les mairies afin de déployer des services à la population et garantir encore plus de proximité vis-à-vis de l'utilisateur.

Les déplacements doux sont également favorisés avec d'un côté les pistes cyclables comme la Transcandibérique et de l'autre les chemins de randonnée avec la coulée verte.

L'agenda 21 de la CCM fait notamment la part belle aux circuits courts d'alimentation et à l'épicerie solidaire, dossier suivi par Corinne MARTINEZ.

Application du Droit des Sols / Urbanisme

Benoît AULANIER rappelle que le service d'instruction du droit des sols est hébergé à la CCM.

Des communes comme CADAUJAC, SAINT SELVE, SAUCATS sont très actives en termes de division de parcelles et d'évolution de leur PLU. La CCM opère une veille juridique à destination des communes membres.

Un projet de coopération avec les territoires limitrophes est à l'étude : déplacements alternatifs, prospective sur l'intermodalité.



2017/23 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement établies dans les conditions fixées par les articles R. 2333-122 à R. 2333-132.

Les recettes annuelles pour la collectivité sont de l'ordre de 6 000 €.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/24 – DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION MICROPOLLUANTS – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que l'étude objet de la demande de financement dont le montant total de dépense est de l'ordre de 20 000 €, s'inscrit dans le cadre de la recherche et de la réduction/suppression des micropolluants dans les systèmes d'assainissement (RSDE).

Bernard FATH tient à faire partager une remarque concernant ce sujet important sur lequel on demande aux collectivités d'engager des sommes. Les micropolluants sont des traces infimes de produits toxiques (détergents, plastifiants, pesticides etc...) et sont le fait de l'industrie chimique. Il fait référence à un article du « Monde » de ce jour sur les perturbateurs endocriniens dont la définition par les autorités compétentes est volontairement imparfaite pour identifier les responsabilités de leurs usages et surtout de leur production. En conséquence de quoi, le principe du pollueur payeur ne peut être appliqué et c'est aux collectivités locales qu'il est demandé de produire des efforts alors qu'elles ne sont en rien responsables des pollutions en cause.

Il trouve particulièrement inappropriée cette mesure à l'heure où il est demandé aux collectivités publiques de réaliser 10 milliards d'économies et de présenter sans doute des budgets 2018 à hauteur au mieux des budgets 2017 pour contraindre leurs dépenses.

Monsieur le Maire s'associe à cette réflexion et indique qu'il doit malheureusement appliquer la Loi et se conformer à un arrêté préfectoral.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/25 – EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE PONTAULIC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après présentation des caractéristiques générales du contrat de prêt, Monsieur le Maire explique que la consultation a donné lieu à 4 offres bancaires et l'offre la mieux-disante est celle de la Caisse d'Epargne pour un montant total de 2 200 700 € (frais financiers et commission compris) pour un prêt sur 25 ans à hauteur de 1 800 000 €. Le taux fixe de 1,74% reste historiquement bas.



Il rappelle le choix de l'amortissement constant du capital afin de bénéficier d'annuités décroissantes qui pèseront moins sur les générations futures.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/26 – PROJET ITINERAIRE VTT ET PEDESTRE : PLAN DE FINANCEMENT ET VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

Bernard FATH fait remarquer que la CCM travaille aussi sur les chemins de randonnée et qu'il conviendra de faire coïncider les différents itinéraires.

Monsieur le Maire explique que le point d'entrée de ce projet d'itinéraires est le « Lac bleu » à Léognan. Des QR codes seront mis en place et la liaison avec les chemins de randonnée communautaires est recherchée.

Muriel EYL indique que sur Léognan, seuls des chemins ruraux sont concernés.

Le travail de Muriel EYL et de Laurent ABRIBAT du service Sport est salué.

Jean-François MOUCLIER se dit ravi que l'offre en matière d'itinéraires s'étoffe et favorise les déplacements doux.

Claire GERARD-DARRACQ regrette que les chevaux n'aient pas le droit d'emprunter ces chemins.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/27 – FIXATION DES TARIFS DES MONTANTS DES REVENACES D'OCCUPATION DOMANIALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Anne-Marie LABASTHE fait savoir que le tarif par mètre linéaire et par jour pour les places publiques, squares etc...n'a pas varié depuis plusieurs années.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/28 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ZERO PESTICIDES DE LA CCM

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE



2017/29 – SCHEMA DE TRANQUILLITE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose le schéma de tranquillité publique en dressant successivement le contexte et la problématique de notre territoire, les publics cibles et les objectifs du schéma, le pilotage, les partenariats et la mise en œuvre de ce schéma de tranquillité publique.

Il explique que l'association des petites villes de France s'est aussi emparée de la question. La concertation auprès du public a déjà commencé avec la réunion publique du 28 juin dernier. Beaucoup d'associations de quartiers à Léognan sont intéressées par cette démarche globale et plus particulièrement concernant le dispositif de participation citoyenne et de « Voisins vigilants » qui fait l'objet d'une convention à signer.

Le conseil des Sages va être amené à travailler sur la question de la réserve citoyenne. Il convient de rappeler que cette réserve une fois constituée ne se substitue pas aux forces de l'ordre et elle sert d'appui logistique et humain. Ce peut être le cas par exemple sur les incendies également.

Monsieur le Maire informe qu'il a saisi le Président TAMARELLE d'une demande en matière de prévention de la délinquance qui va être formulée au CISPD afin d'agir en amont auprès des jeunes avec des personnels dédiés et formés afin que la CCM intègre ces éléments à son futur budget.

Benoît AULANIER considère qu'il serait intéressant d'intégrer à ce schéma la question du bruit, que ce soit les nuisances potentielles de l'aérodrome ou celles liés aux véhicules motorisés utilisés par les jeunes tard en soirée.

Monsieur le Maire remercie Fabrice BOS pour les éléments statistiques transmis par les compagnies d'assurances pour aider au diagnostic.

Jean-François MOUCLIER évoque la question de l'extinction nocturne où des communes comme PESSAC, MERIGNAC, SAINT MEDRAD EN JALLES ont opéré des coupures d'électricité à certaines heures de la nuit. Le sujet pourrait aussi être abordé après un retour d'expérience auprès de la gendarmerie.

Monsieur le Maire se dit favorable à étudier cette question mais en lien aussi avec les associations de quartier.

Marie VIGUIER demande à utiliser les panneaux lumineux pour communiquer sur le sujet.

Monsieur le Maire répond que c'est bien sûr envisagé et couplé à l'information sur le net (Site Mairie, Facebook).

Philippe DIAS se dit favorable à une telle initiative. Un chiffre l'a interpellé lors de la réunion du 28 juin dernier, on dénombre une centaine de cambriolages par an sur Léognan en moyenne.

VOTE A L'UNANIMITE



2017/30 – ADHESION A GIRONDE RESSOURCES

Rapporteur : Bernard FATH

Bernard FATH explique le contexte qui amène aujourd'hui les collectivités locales, principalement des départements à investir le champ de l'Ingénierie territoriale qui défaut localement depuis le désengagement progressif de l'Etat. Il existe aujourd'hui l'Agence de Développement Territorial de la Gironde mais les services proposés doivent être déployés et étoffés pour assurer une ingénierie aux autres collectivités qui ont des besoins en ce domaine.

Pour ce faire, « Gironde Ressources », qui prendra la forme d'un Etablissement Public Administratif (EPA), permettra de gagner en indépendance et d'améliorer la gouvernance avec l'instauration d'un conseil d'administration. La structure doit être plus légère que celle du Département par exemple avec une Direction Générale des Services et 6 000 agents à gérer pour apporter une réponse la plus fluide possible aux collectivités demanderesses.

La participation des élus locaux au conseil d'administration est aussi un gage d'efficacité pour mieux définir les besoins en termes d'ingénierie (voirie, hydraulique, urbanisme etc...). Les collectivités auront le choix entre de l'ingénierie publique ou privée, l'un et l'autre n'étant pas incompatibles.

Travailler avec Gironde Ressources présente deux avantages :

- Le fléchage des subventions est plus simple car l'organisme attributaire gère une multitude de dossiers comparables
- Certains dossiers sont financés directement par le département et offrent un « droit de tirage » aux collectivités impliquées

Bernard FATH rappelle que Gironde Ressources et l'agence d'Urbanisme ont passé une convention permettant de collaborer notamment pour que l'Agence transmette ses documents sur le droit des sols.

L'adhésion à Gironde Ressources sera symbolique, soit 5 € en raison du statut d'EPA qui oblige au versement d'une cotisation.

Marie VIGUIER demande la production des statuts exacts dont les termes ont été évoqués lors de la présentation. Il lui est répondu que ce sera fait. Par ailleurs, le conseil est informé que la CCM a aussi adhéré à Gironde Ressources.

Bernard FATH explique enfin que la notion de « chef de file » sur un dossier permettra d'éviter les financements croisés et de rendre encore plus responsables les porteurs de projet.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/31 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE MUNICIPAL

Rapporteur : Anne-Marie LABASTHE

Anne-Marie LABASTHE explique en détail les modifications au règlement intérieur, notamment les articles 4, 10 (gratuité pour maladie), 11 (Loi Pinel), 32 (interdictions supplémentaires), 34 (commission paritaire de 4 + 4), 38 (sanctions).

VOTE A L'UNANIMITE



2017/32 – MARCHÉ MUNICIPAL : APPLICATION LOI PINEL

Rapporteur : Anne-Marie LABASTHE

VOTE A L'UNANIMITE

2017/33 – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE LEOGNAN ET L'ASSOCIATION ABBE JEAN VINCENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que nous nous sommes appuyés sur la convention de Libourne pour rédiger la convention soumise au vote. Notre conseil juridique a visé cette convention afin d'expurger tout risque financier juridique pour la commune. Cette convention demandée par l'ANAH pour garantir le financement par eux de l'opération est obligatoire.

L'ANAH a validé le projet de convention corrigé par nos soins où la commune est sur une assistance symbolique vis-à-vis de l'association Abbé Jean Vincent.

Marie VIGUIER fait remarquer qu'à l'article 3, une partie du texte est barré, ce qui sera corrigé.

Didier SERIS fait savoir que pour l'association et pour ce projet important pour la commune, c'est plusieurs centaines de milliers d'euros permettant de garantir le financement de l'opération.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/34 – RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2017/35 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 20 h 30.

* * * * *